

Commission de la **formation** et de la vie **universitaire** | **CFVU**

Séance du 15 novembre 2021

Délibération n°2021-026

Point 2

Point 2 à l'ordre du jour

Direction des études et de la formation initiale

Dérogation relative aux enseignements dispensés en format distanciel

Exposé de la délibération : formation concernée : licence 1 STAPS

Au cours de l'année universitaire 2020-21, une expérimentation a été mise en place dans l'UE 103EC1 de psychologie. Il est demandé que cette expérimentation puisse être reconduite cette année et qu'elle soit étendue à d'autres enseignements de l'UE 103 et 203 (notamment les EC2 d'anatomie et de biomécanique).

Dans le cadre de cette expérimentation, certains TD seront proposés en distanciel et suivis immédiatement d'une évaluation non notée visant à vérifier que les connaissances ont été acquises. Pour les étudiants ne validant pas cette évaluation ainsi que pour les étudiants qui le souhaiteraient, une séance supplémentaire de TD est proposée au cours de laquelle les connaissances devant être acquises seront revues.

Pour les étudiants le désirant, il est demandé que les TD concernés par cette modification puissent être réalisés en présentiel dans les salles d'informatique du pôle STAPS.

Un bilan sera fait en fin de semestre et en fin d'année pour aider à la réflexion concernant les futures maquettes. Cette modification concerne moins de 20% du volume des TD des l'UEs 103 et 203 et contribue à décongestionner les salles du pôle STAPS.

La CFVU approuve la demande de dérogation relative aux enseignements dispensés et présentés en séance concernant la licence 1 STAPS.

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	38

Quorum :	19
Membres présents :	19
Membres représentés :	4
Total :	23

Décompte des votes :

Absentions :	12
Votants :	11
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2021

La Présidente du Conseil Académique



Caroline Andrezza

Destinataires de la délibération :

Madame le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Présidente du Conseil Académique,
Vice-Président formation et vie universitaire,
Directrice des services généraux
Service juridique de l'université d'Orléans.

Annexe :

